

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 10 juillet 2009 portant désignation des
membres du comité de pilotage dans le cadre du
programme de dépistage du cancer du sein**

A.Gt 17-03-2011

M.B. 02-05-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2008 relatif au programme de dépistage du cancer du sein par mammographie numérique en Communauté française, tel que modifié par l'arrêté du 14 mai 2009, l'article 6;

Considérant les candidatures proposées par les catégories visées;

Considérant la proposition formulée par le Centre de référence des cancers, désignant Monsieur Michel Candeur en remplacement de Mme Thérèse de Foy;

Considérant la proposition formulée par la Société scientifique de médecine générale, désignant Mme Myriam Provost en remplacement de Mme Pascale Jonckheer;

Considérant la proposition formulée par la Fondation du Registre du cancer, désignant Mme Annemie Haelens en remplacement de Mme Françoise Renard;

Considérant la proposition formulée par le Cabinet du Ministre ayant la Santé dans ses attributions, désignant Mme Anne Liesse en remplacement de Mme Nadine Lambion;

Considérant la proposition formulée par l'Institut de santé publique, désignant Mme Françoise Renard comme représentante de leur institution,

Arrête :

Article unique. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 juillet 2009 portant désignation des membres du Comité de pilotage dans le cadre du programme de dépistage du cancer du sein,

«2° en sa qualité de coordinateur-adjoint du Centre de référence il y a lieu de remplacer : Mme Thérèse de Foy par Mr Michel Candeur;

4° en qualité de représentants des médecins généralistes désignés par la Société scientifique de médecine générale il y a lieu de remplacer :

- a) Mme Pascale Jonckheer par Mme Myriam Provost;
- b) Mr. Guy Beuken

8° en sa qualité de représentant de la Fondation du Registre du cancer il y a lieu de remplacer :

Mme Françoise Renard par Mme Annemie Haelens;

13° en sa qualité de représentant du Ministre ayant la Santé dans ses attributions il y a lieu de remplacer :

Mme Nadine Lambion par Mme Anne Liesse;

17° en sa qualité de représentant de l'Institut scientifique de santé publique :



Mme Françoise Renard.»

Bruxelles, le 17 mars 2011.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Santé,

Mme F. LAANAN

